



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du :	21 Septembre 2022
A :	15 h
Fin :	18 h
Présidence :	M. Jacques LHUILIER
Présents :	Mme CHARRAUD Clémentine M BOURGUIGNON Jean, CAETANO Bruno, DABIN Jean-François, LHUILIER Jacques , VALEUR Jacques

I - FORFAIT

a) Forfait sur place

Match n° 24728675 – EGC Touvent Cx 2 / SA Issoudun 2 du 18.09.2022 – D3 Poule A :

Match non joué

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

. considérant le rapport de l'arbitre mentionnant l'absence du club de SA ISSOUDUN 2, 15 minutes après l'heure prévue du coup d'envoi, conformément à l'article 24.6 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à SA ISSOUDUN 2 (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à EGC TOUVENT CX 2 (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

SA ISSOUDUN 2 doit :

- Amende pour forfait = 79 euros
- Indemnités manque à gagner = 76 euros

II - DOSSIER TRANSMIS COMMISSION DISCIPLINE

Match n° 24728873 – ES SCO 1 – FC LUANT 1 du 17/09/2022

La Commission,

Suite aux courriers de l'arbitre de la rencontre du club du SCO , transmet le dossier à la commission de discipline.

Homologation réservée.

III - COUPE DE L'INDRE

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de l'Indre Seniors donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 25 Septembre 2022 à 15 h 00** sur le terrain du club 1^{er} nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
25167416	As Chabris	Nohant Vic	25/09/2022	15H00
25167439	Anjouin As	Jeu Les Bois	25/09/2022	15H00
25167418	Coings Cere As	St Aout Ac	25/09/2022	15H00
25167442	Bordes As Les	Tilly Us	25/09/2022	15H00
25167434	Maron As	Veuil Ec	25/09/2022	15H00
25167419	Neuvy Pail As	F.C.M.O.	25/09/2022	15H00
25167425	St Lactencin	Bas Berry Fc	25/09/2022	15H00
25167433	A.S. Brion	Fc2mt	25/09/2022	15H00
25167431	St Valentin	St Maur Us	25/09/2022	15H00
25167415	Eguzon Cs	Fc2s	25/09/2022	15H00
25167427	Sazeray Vigou	La Vicquoise/Gatines	25/09/2022	15H00
25167437	Pont Chretien	Ent.Palluau/Stgenou	25/09/2022	15H00
25167421	Cx Fontchoir	U.S. La Chatre	25/09/2022	15H00
25167435	F.C. Luant	St Gau-Thenay	25/09/2022	12h30
25167428	Fc Valp 36	F.C. Levroux	25/09/2022	15H00
25167438	Fc Briantes Lacs	Tournon Fc	25/09/2022	15H00
25167426	Fc Céphons Bois Haul	Es Poulaines	25/09/2022	15H00
25167422	Mers/Montipouret	Arph/Clion E.	25/09/2022	15H00
25167436	Poulligny St P	Alliance C.S. Buzanc	25/09/2022	15H00
25167432	Ent. Ambrault Sassie	Niherne As	25/09/2022	15H00
25167414	Liniez Ac	Obterre Fc	25/09/2022	15H00
25167443	Sc Segry	Bvn	25/09/2022	15H00
25167429	S.C. Tendu	Ecueille Ss	25/09/2022	15H00
25167430	Belabre Ss	A.S. Ingrandes	25/09/2022	15H00
25167441	Argy Us	A.S.V.	25/09/2022	15H00
25167417	Azay Ferron	Es Sco	25/09/2022	15H00
25167440	Bouges Us	Cluis Ss	25/09/2022	15H00
25167424	Montierchaume	Ent.S. Vineuil Brion	25/09/2022	15H00
25167423	Villedieu Us	Etrechet Es	25/09/2022	15H00
25167420	Vouillon Us	Fc Ssrp	25/09/2022	15H00

Les clubs qualifiés en Coupe de France et Coupe du Centre sont exempts, ainsi que les clubs de Ligue et Gâtines ½ finaliste.

IV - COUPES JEUNES

Inscription à compter du 21/09/2022 jusqu'au 15/10/2022 inclus

V - TRESORERIE

Remboursement frais arbitrage aux clubs D3 soit 34 € :

Date de match	N° match	Div.	Poule	Equipe recevante	Equipe visiteuse
18/09/2022	24728671	D3	A	Coings Cere As 1	U.S. Reuilly 2
18/09/2022	24728672	D3	A	Liniez Ac 1	F.C. Levroux 2
18/09/2022	24728674	D3	A	Ent. Vatan Buxeuil 2	Ecl St Christophe 1
18/09/2022	24728670	D3	A	Bouges Us 1	Bordes As Les 1
18/09/2022	24728673	D3	A	U.S. St Maur 3	Diors Fc 3
18/09/2022	24728872	D3	B	Nohant Vic 1	Neuvy Pail As 1
18/09/2022	24728870	D3	B	Mers/Montipouret 1	Sazeray Vigou 1
18/09/2022	24729003	D3	C	F.C.M.O. 2	Parnac V.A Ac 2
18/09/2022	24729001	D3	C	Pouligny St P 1	Obterre Fc 1
18/09/2022	24729002	D3	C	Azay Ferron 1	Belabre Ss 1
18/09/2022	24729005	D3	C	U.S. Brenne Vendoeuv 2	Fc2mt 2
18/09/2022	24729136	D3	D	St Valentin 2	Ecueille Ss 2
18/09/2022	24729135	D3	D	Poulaines Es 2	Montierchaume 1
18/09/2022	24729138	D3	D	Fc Céphons Bois Haul 1	Ent.S. Vineuil Brion 1
18/09/2022	24729133	D3	D	U.S. Gatines 2	Alliance C.S. Buzanc 2

AMENDES FMI du week-end des 17 et 18/09/2022

. Amende de 29 € pour transmission en retard :

D4

BAS-BERRY (match Bas-Berry / Ent. Pont Chrétien St Marcel) transmission faite le 19/09/2022 à 08h03 au lieu du 18/09/2022 à 24 h

CONCREMIERS (match Concremiers / Tilly) transmission faite le 18/09/2022 à 12h38 au lieu du 18/09/2022 à 12h00

LA COMMISSION FMI DEMANDE AUX CLUBS DE BIEN VOULOIR VERIFIER LES PARAMETRAGES COMPTES UTILISATEURS FMI DANS FOOT CLUB. MERCI A L'AVANCE

VI - COURRIERS

EC Veuil : demande à jouer à 19 h au lieu de 20 h en D4 A . Demande accordée , les clubs de la poule seront avisés par mail.

FC Bas Berry : demande à faire la Coupe Barès . Demande accordée.

FC Obterre : demande à jouer en Féminines à 11 h . Demande accordée. Les clubs seront avisés par mail.

US Montgivray : demande à jouer en féminines à 19 h .Demande accordée. Les clubs seront avisés par mail.

FC Levroux : accord municipal pour jouer les matchs le samedi à 19h

Mairie de Châteauroux : stade des chevaliers utilisé le 19/02/2023 pour les ½ finales du championnat de France de cross country.

Vu et pris connaissance du PV de la Commission Régionale sportives et des calendriers du 15/09/2022

Prochaine réunion Mercredi 28 Septembre 2022 à 15 h

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise des décisions des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

Le Président de la C.S.

J. LHUILIER

